



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Compte-rendu de la séance du 14 juin 2024**

#### ↳ **Ordre du jour**

Si ce conseil s'annonçait paisible au vu de l'ordre du jour qui à part la rénovation de l'espace 3000 très couteuse et opaque (vote contre de HTN) ne présentait pas d'écueil particulier, la maire a été visiblement très dérangé par notre question d'actualité sur le centre commercial du nautisme (CCN). Il est vrai que sur ce dossier à près de 1.3 millions d'euros de surfacturations et de diverses anomalies, le maire peut avoir matière à s'emporter pour éviter de répondre sur le fond. Notre question était factuelle, M. Giran ne supportant pas de devoir s'expliquer a usé de vocables inappropriés comme « pourri », « répugnant », « suspicion », « fielleux » pour qualifier notre façon de faire de la politique. **Au moment où la cour régionale des comptes instruit ce dossier douteux, nous aurions pu avoir des éclaircissements, mais le premier magistrat, comme souvent, a opté pour la grossièreté pour faire diversion.**

#### **AFFAIRE N°19 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les travaux d'efficacité énergétique - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d'habilitation avec TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC (TE 83) pour le dépôt en groupement de CEE**

**M. MARTIN** : Bonjour à tous. Monsieur le Maire, nous voterons pour cette délibération, car il est évident que de bénéficier du dispositif des certificats d'économies d'énergie pour notre commune est une bonne chose pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, notamment de bâtiments publics. Et c'est une bonne chose aussi que de le faire avec TE 83 qui est là pour nous accompagner dans nos projets.

On ne va pas revenir sur la liste des travaux qui vont dans le bon sens, même si, çà et là, on pourrait attendre plus de volontarisme de la part de la commune. Mais il y a un endroit que je voudrais cependant évoquer avec vous, c'est celui de la piscine municipale et en particulier son exceptionnel bassin extérieur que beaucoup de communes nous envient. Il semble que vous ayez fait baisser de quelques degrés la température de ce bassin, rendant la baignade des jeunes enfants difficile. Vous avez fait cela pour des raisons de maîtrise des coûts énergétiques, ce qui est entendable encore plus dans un contexte d'inflation des énergies. Il semble aussi que cette piscine ne soit pas couverte en dehors de ses heures d'ouverture, ce qui est énergivore. Je veux dire que si elle était couverte, nous pourrions espérer un gain d'au moins trois degrés, ce qui serait compatible avec la biologie des jeunes enfants pour une dépense en énergie absolument identique. Au passage, cela éviterait également une évaporation importante et la sobriété en matière de consommation d'eau serait améliorée.

Donc mon idée est toute simple, peut-on rendre éligible au CEE ce type de travaux de couverture pour aller vers une solution gagnant-gagnant pour le développement durable et pour les usagers ? Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, c'est une idée que je soumettrai aux services techniques, si elle est efficiente, on va voir dans quelles conditions elle peut être suivie. Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**AFFAIRE N°20 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT  
DURABLE - Rénovation énergétique de l'Espace 3000 - demande de  
subvention au titre du Fonds Vert**

**Mme TROPINI** : Merci, Monsieur le Maire. Nous ne voterons pas en faveur de cette délibération, non pas parce que nous sommes opposés aux économies d'énergie bien au contraire, mais nous sommes contre un projet dont le coût a explosé de 5 millions en avril 2022 à 12 millions en mars 2023 pour atteindre désormais la somme de 24 millions d'euros. Nous avons largement exprimé notre désaccord, nous déplorons évidemment l'absence d'un véritable chiffrage pour une reconstruction.

Pour revenir sur l'objet de cette délibération et en réponse à Monsieur ROUX qui soutenait, lors du Conseil Municipal dernier, la rénovation de l'Espace 3000 pour accéder au dispositif Fonds Vert et donc obtenir une subvention de 1,8 million HT, il me semble que la reconstruction pourrait offrir à la commune de belles opportunités. Peut-être des subventions plus conséquentes du Département, de la Région, ainsi que des Fonds de concours intercommunaux. Mais là encore, étant donné que rien n'est chiffré, du moins rien ne nous est proposé, vous admettez qu'il nous est impossible de nous prononcer. Merci.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**AFFAIRE N°22 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - Les Salins - Port  
Pothuau - Demande de transfert de gestion d'une parcelle du domaine public  
maritime**

**M. MARTIN** : Monsieur le Maire, nous sommes favorables à ce que la commune devienne gestionnaire du périmètre portuaire des Salins en vue d'une requalification du site. Mais nous espérons que le futur projet, pour une fois, nous sera présenté avant le bouclage complet du dossier, pas comme Olbia par exemple, pour ne parler que du passé récent. Et que nous pourrions en débattre non pas pour polémiquer, mais pour que sorte de terre une belle réalisation et surtout une réalisation qui respecte l'identité des Salins et fasse de ce joli coin de Hyères quelque chose empreint d'authenticité.

Je profite aussi de cette délibération pour évoquer la conduite *Sealine* et le Saint-Christophe qui, depuis 20 ans, faisait les allers-retours à Porquerolles pour amener de l'eau et qui donc « stationnait » aux Salins, point de départ. J'ai été un petit peu surpris que le 31 mai et le 2 juin, il fasse encore des allers-retours dans la mesure où je pensais que la conduite d'eau était réalisée depuis le 24 mai, je crois. Donc je m'interroge, est-ce que cette conduite fonctionne bien, c'est la seule question qui me venait à l'esprit par rapport à cela.

## Question d'actualité du groupe HTN

**Mme TROPINI** : Merci, Monsieur le Maire. Selon un blog local, la Cour régionale des comptes aurait lancé une procédure concernant le centre commercial du nautisme. Il est rapporté que la CRC aurait formulé une demande d'explications détaillée concernant, semble-t-il, quatre agents. Confirmez-vous ces allégations ? Si oui, pourriez-vous fournir au Conseil Municipal des précisions approfondies ?

**M. LE MAIRE** : Alors « selon un blog local », ce n'est pas ma tasse de thé, vous l'aurez compris, ce n'est pas la vérité non plus. Sinon il faudrait que l'ensemble des informations relayées par la presse régionale ait transité auparavant par un blog local. L'impartialité doit parfois être contestée, donc quelle est la réalité des choses ? Il y a eu des difficultés rencontrées lors de la réalisation du marché du centre commercial du nautisme, elles ont conduit la commune à plusieurs décisions graves, on a diligenté des expertises techniques, des expertises financières, des expertises juridiques pour être sûrs de ce que nous faisons, pour être sûrs des conclusions qu'on pouvait tirer de ce qu'il se passait. Mais on n'arrive pas, (1 :32 :26) dans les termes de la connaissance de ces expertises, au contrat du maître d'œuvre dont la commune met en cause la totale responsabilité dans les difficultés qu'on a connues, même si d'autres entreprises peuvent être appelées.

La commune a diligenté deux actions en justice. L'une au titre de l'article 40, nous avons saisi le procureur de la République parce que nous pensons qu'il y a des interventions qui devraient être approfondies. L'autre, nous avons intenté une procédure devant le tribunal administratif pour qu'il définisse, après expertises officielles, les responsabilités du maître d'œuvre et des entreprises et pourquoi pas du maître d'ouvrage. Mais seul un organe judiciaire indépendant peut le faire, nous n'avons pas peur de ses conclusions, nous les sollicitons parce que c'est le seul moyen de le faire. Ce n'est pas je ne sais quel savant autoproclamé qui peut définir les responsabilités. Peu après l'article 40, Monsieur INFANTE, un professionnel du nautisme, a déposé lui aussi une plainte au procureur de la République me mettant principalement en cause dans des termes absolument invraisemblables et corrélativement mettant en cause ceux qui ont eu à gérer le dossier pendant cette période.

Le procureur, saisi de deux façons, a clairement indiqué qu'il n'y avait pas d'infraction pénale et il a classé la plainte. En revanche, il l'a communiqué à la Cour des comptes et c'est à ce titre qu'une instruction va intervenir dans le cadre d'une nouvelle ordonnance du 23 mars 2022 qui porte sur la responsabilité financière des gestionnaires publics. Si vous avez des enfants ou des petits-enfants, il faudra réfléchir à deux fois avant de leur dire de rentrer la fonction publique territoriale parce que, pour des raisons invraisemblables, vous pouvez être rattrapés. Concernant ces fonctionnaires, j'atteste de leur parfait professionnalisme et ils vont fournir à l'instruction de façon sereine et déterminée les explications nécessaires. Comme le prévoit l'article L.134-1 du Code général des collectivités territoriales, je leur ai accordé la protection fonctionnelle, ce qui est de ma responsabilité quand il s'agit d'argent public, parce qu'il y a une double ou une triple peine, quelqu'un vous met directement ou indirectement en cause et vous payez l'avocat, je crois qu'il y a des avocats ici qui doivent savoir qu'en la matière, ce n'est pas simple, ça peut être très élevé. Nous souhaitons que l'instruction soit rapide, je répète ma confiance totale en ces agents et je souhaite qu'ils soient laissés en dehors des polémiques politiques que d'aucuns voudraient entretenir.

Un mot supplémentaire, quiconque a le droit bien entendu, surtout s'il se sent dans une dimension de mission, de saisir la justice, d'écrire au procureur, etc. À un moment donné, je demande quand même à cette personne de regarder les dégâts

qu'il peut faire dans la vie des personnes privées, je parle des fonctionnaires, pour savoir le niveau de déstabilisation, le caractère insupportable des conséquences de tels actes. J'ajoute qu'il y a plus que ce qu'on pourrait appeler du harcèlement permanent avec des procédés de diffamation hallucinants, je dis que chacun réfléchisse aux dégâts qu'il peut faire dans les vies, dans les vies privées, pour satisfaire je ne sais quelle dimension obsessionnelle. Bien entendu, quand c'est excessif, c'est mal ce qu'il fait là et il faudra en tirer les conséquences, mais je voulais bien entendu assurer les fonctionnaires mis en cause de ma totale solidarité dans cette affaire.

**Mme TROPINI** : Est-ce que je peux ajouter un mot s'il vous plaît ? J'aimerais juste rappeler que ce qui est anormal, c'est déjà d'apprendre cette information par le biais d'un blog plutôt que par vous-même, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Attendez, Madame, ce que vous dites n'est pas acceptable...

**Mme TROPINI** : Déjà le 8 décembre, Monsieur le Maire, je vous ai interrogé, vous m'avez dit que vous déposiez un signalement, je pense que l'ensemble de ce Conseil n'était pas au courant. En fin de compte, on apprend les choses par le blog, ce que je veux dire par là, c'est qu'en fin de compte vous ne communiquez pas là-dessus.

Ensuite, j'aimerais vous poser une question un peu directe, Monsieur le Maire. J'ai bien compris que vous soutenez vos agents, j'ai bien compris aussi que la loi finances 2022 vise à unifier les responsabilités financières sur les agents. Mais la question que je vous pose, Monsieur le Maire, qui est très directe, c'est : assumerez-vous les actes intervenus de votre responsabilité ?

qu'il peut faire dans la vie des personnes privées, je parle des fonctionnaires, pour savoir le niveau de déstabilisation, le caractère insupportable des conséquences de tels actes. J'ajoute qu'il y a plus que ce qu'on pourrait appeler du harcèlement permanent avec des procédés de diffamation hallucinants, je dis que chacun réfléchisse aux dégâts qu'il peut faire dans les vies, dans les vies privées, pour satisfaire je ne sais quelle dimension obsessionnelle. Bien entendu, quand c'est excessif, c'est mal ce qu'il fait là et il faudra en tirer les conséquences, mais je voulais bien entendu assurer les fonctionnaires mis en cause de ma totale solidarité dans cette affaire.

**Mme TROPINI** : Est-ce que je peux ajouter un mot s'il vous plaît ? J'aimerais juste rappeler que ce qui est anormal, c'est déjà d'apprendre cette information par le biais d'un blog plutôt que par vous-même, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Attendez, Madame, ce que vous dites n'est pas acceptable...

**Mme TROPINI** : Déjà le 8 décembre, Monsieur le Maire, je vous ai interrogé, vous m'avez dit que vous déposiez un signalement, je pense que l'ensemble de ce Conseil n'était pas au courant. En fin de compte, on apprend les choses par le blog, ce que je veux dire par là, c'est qu'en fin de compte vous ne communiquez pas là-dessus.

Ensuite, j'aimerais vous poser une question un peu directe, Monsieur le Maire. J'ai bien compris que vous soutenez vos agents, j'ai bien compris aussi que la loi finances 2022 vise à unifier les responsabilités financières sur les agents. Mais la question que je vous pose, Monsieur le Maire, qui est très directe, c'est : assumerez-vous les actes intervenus de votre responsabilité ?

**M. LE MAIRE** : Écoutez, je ne comprends même pas ce que vous dites, pardon ?

**Mme TROPINI** : Je pense que vous avez compris ma question, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Ne riez pas, Madame BURKI, vous êtes vraiment de même nature tous. C'est quoi cette inquisition ? C'est quoi ces soupçons ?

**Mme TROPINI** : Ce n'est pas une inquisition, on vous pose une question, Monsieur le Maire, c'est oui ou c'est non.

**M. LE MAIRE** : J'assume toujours et je n'ai rien à assumer en l'occurrence.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, vous avez déposé un signalement, c'est donc qu'il y a eu un préjudice, vous le reconnaissez.

**M. LE MAIRE** : Écoutez Madame, si vous écoutez ce que j'ai dit, oui, il y a un préjudice pour la commune bien entendu, mais qui est dû essentiellement au maître d'œuvre et aux entreprises. Et il appartiendra, je l'espère, à l'ordre administratif qui est saisi de définir les responsabilités. Je vais même ajouter en vous parlant : même si ça doit engager le maître d'ouvrage, donc ce n'est pas la peine de me demander si j'assume si d'aventure c'était le cas, mais il n'y a aucune raison que ce soit le cas. Et

cette suspicion permanente que vous essayez de faire régner, cette façon pourrie pour certains ici ou ailleurs dans les blogs, de dénoncer en permanence quelque chose qui pourrait être pervers ou fielleux, c'est insupportable. C'est ce qu'on appelle la délation permanente, c'est le trouble permanent, c'est une façon de faire la politique qui me répugne, vous en êtes un exemple flagrant puisque vous posez des questions de ce type-là. Ce n'est pas comme ça que l'on fait de la politique, Madame TROPINI. La politique, c'est quelque chose qui devrait être convenable, qu'il y ait des actions, qu'il y ait des instances, qu'il y ait des jugements, on verra bien. Mais qu'est-ce que ça veut dire : « Assumez-vous vos responsabilités » ? J'assume toutes mes responsabilités, y compris le fait de dire que vous êtes irresponsable. Merci.